

## R E P O N S E

*Du Comte de VERGENNES à la Lettre du Duc de PRASLIN.*

**C'**EST avec beaucoup de raison, MONSIEUR LE Duc, que vous réclamez contre le passage inseré dans l'Ecrit, ayant pour titre : *Observations sur le Mémoire Justificatif de la Cour de Londres*, qui suppose une limitation du nombre de Vaisseaux, que la France pourroit entretenir. Le Roi & son Conseil n'ont pas été moins choqués de cette absurde & mensongère assertion, que vous vous en montrez offensé. Quoique cet ouvrage soit d'un Particulier sans aucune mission, & qui à eu l'étourderie d'écrire d'après des préjugés populaires, sans prendre la peine de s'éclairer par la lecture des Actes du Traité de 1763, ou auprès des Personnes, qui auroient pu lui fournir des lumières sûres, & par conséquent que son erreur ne puisse faire dogme & tirer à conséquence, Sa Maj. a néanmoins jugé devoir en détruire jusqu'à la trace. Je joins ici, MONSIEUR LE Duc, une Copie de l'Arrêt, que le Roi a rendu dans son Conseil : J'espère, qu'il vous paroitra satisfaisant & remplir tout ce que vous pouvez désirer. J'ai l'honneur d'être, &c.

## A R R Ê T

*Du Conseil d'Etat, portant Suppression des Observations de Mr. de Beaumarchais, &c.*

**L**E Roi étant informé, qu'il s'est répandu dans le Public un Imprimé, ayant pour titre : *Observations sur le Mémoire Justificatif de la Cour de Londres, par Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais*; Sa Majesté y auroit remarqué avec surprise, outre différentes assertions hasardées & qualifications trop peu ménagées, que l'Au-